

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECISION N°2024-11-31**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Un marché est conclu avec l'entreprise SAS HONORE domiciliée Laborde 19 330 SAINT GERMAIN LES VERGNES pour une visite annuelle d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques et électriques des cloches de l'Eglise de Meymac et du Beffroi pour un montant annuel de 215.00 € HT.

Meymac, le 12 Novembre 2024

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-21 1913603-20241112-2024-11-31-AI  
Date de télétransmission : 14/11/2024  
Date de réception préfecture : 14/11/2024